

ARRÊTÉ DU PRÉSIDENT

N° 18/104

VB

Objet : Liste d'aptitude au grade d'animateur au titre de la promotion interne.

Le Président du Centre de Gestion des Alpes-de-Haute-Provence,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2011-558 du 20 mai 2011 modifié portant statut particulier du cadre d'emplois des animateurs territoriaux, et notamment son article 6,

Vu l'avis de la Commission Administrative Paritaire en date du 29 juin 2018,

ARRETE :

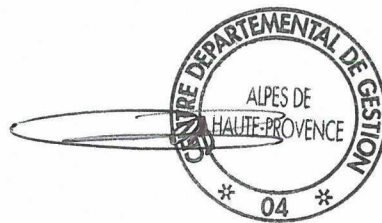
Article 1 : La liste d'aptitude au grade d'animateur au titre de la promotion interne est publiée comme suit :

- **LEBRE Sandrine** Commune de FORCALQUIER

Article 2 : Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ✓ Monsieur le Préfet des Alpes de Haute Provence,
- ✓ Messieurs les Sous-Préfets de BARCELONNETTE et CASTELLANE,
- ✓ Mme la Sous-Préfète de FORCALQUIER,
- ✓ Mmes et MM. Les Maires et Présidents d'Etablissements Publics Intercommunaux.

A Volx, le 02/07/2018



Claude DOMEIZEL,
Président du Centre de Gestion
des Alpes-de-Haute-Provence,
Membre honoraire du Sénat.

Accusé de réception en préfecture
004-280400177-20180702-18_104-AR
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018